

DEPARTEMENT DE L'AUDE

—

COMMUNE DE CRUSCADES  
et  
COMMUNE DE CANET D'AUDE

—

PROJET DE  
« FERME EOLIENNE DE CRUSCADES ET CANET »  
-  
DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

—

ENQUETE PUBLIQUE

—

PROCES VERBAL DE SYNTHESE

Le présent procès-verbal de synthèse est établi et remis à la société Sameole Sud-Ouest en application de l'article R123-18 du Code de l'Environnement, lui-même visé dans l'article 9 de l'arrêté du 24 avril 2019 du Préfet de l'Aude prescrivant une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société « Ferme éolienne de Cruscades et Canet » développée par la société Sameole Sud-Ouest. L'enquête s'est déroulée normalement et dans les conditions prévues.

## OBSERVATIONS RECUEILLIES.

= En mairie de Canet d'Aude

- aucune observation n'a été portée sur le registre d'enquête
- au cours de sa permanence du 07 juin 2019, le commissaire enquêteur a

reçu :

> Mr et Mme Pacheco demeurant 1, rue du sou, 11100 Narbonne.

Propriétaires d'une parcelle d'accueil du projet, ils se déclarent favorables à sa réalisation.

> Mr Maurice Reverdy demeurant 30 bis avenue de la Tintayne approuve le projet qu'il estime « conforme au respect de l'écologie ».

> Mr Alain Carru qui, lui-même commissaire dans une autre région, et de passage dans le département de l'Aude souhaitait connaître les conditions et l'ambiance d'une telle enquête publique.

= En mairie de Cruscades :

- Quatre mentions non datées ont été portées au registre d'enquête entre la clôture de la permanence du 21 juin et l'ouverture de celle du 05 juillet. Elles sont émises par :

> Mr Jean-Marie Salles, 13 chemin de Luc à Cruscades

> Mr Raynaud Brunet, régisseur du domaine de CVO

> Mr Pierre Bertrand, 2 bis chemin du Luc à Cruscades

> Mr Christophe Miquel à Cruscades.

Toutes se déclarent favorables au projet.

- Au cours de la permanence du 05 juillet 2019, le commissaire enquêteur a reçu et s'est entretenu avec :

> Mr Pierre Cuadros demeurant 12 avenue des Corbières à Cruscades qui se déclare rigoureusement défavorable au projet.

Tout en se déclarant « particulièrement favorable au développement des énergies propres », il est, par principe, opposé à la prolifération d'installations éoliennes à capacités réduites et avec un impact négatif pour les paysages et l'économie touristique de la Région.

Il préférerait des concentrations de projets éoliens sur des zones qui seraient réservées à cet effet.

> Mr. Louis Fabre, demeurant rue du Château à Luc sur Orbieu, gérant d'une société viticole, qui a remis une note manuscrite jointe au registre d'enquête. Il se

déclare favorable au projet en soulignant qu'il évite « un mitage du territoire » par une implantation voisine d'autres aérogénérateurs.

> Mr Christian Miquel, dont le foncier est impacté par le projet. En sa qualité d'élu, il ne peut participer aux délibérations du Conseil Communal, il ne peut délibérer sur le projet auquel il est favorable.

= Courriers postaux.

Le commissaire enquêteur a reçu six courriers postaux :

- le 23 mai 2019, pour le président du conseil départemental de l'Aude, et par délégation, la direction du développement, de l'environnement et des territoires (Pôle Aménagement Durable) rappelle les orientations de la collectivité départementale en matière d'énergies renouvelables en général et de l'éolien en particulier, les prescriptions techniques applicables au projet, et formule un certain nombre de recommandations concernant les mesures compensatoires prévues.

Sans attendre la clôture de l'enquête ce courrier a été transmis à la société Sameole Sud-Ouest le 02 juillet 2019.

- le 25 juin 2019, le président de la Communauté de Communes Région Lézignanais, Corbières et Minervois, (CCRLCM) a transmis copie de la délibération du 07 juin 2019 par laquelle le conseil communautaire émet un avis favorable au projet. Un courrier électronique du 26 juin 2019 a eu le même objet.

- le 09 juin 2019, Mr. Alban Martre, 3 rue du Suisse à Villedaigne donne avis favorable au projet qui « respecte le cadre de vie des riverains, et permettrait de contribuer à l'objectif de 40% dans le mix énergétique d'ici à 2030 ».

- le 01 juillet 2019, la délégation régionale de l'association France Energie Eolienne (FEE) apporte son soutien au projet en soulignant sa cohérence avec le Schéma Régional Eolien et la Plan Paysager Audois.

- le 04 juillet 2019, l'Entreprise Lavoye qui est déjà intervenue dans le même secteur sur des projets éoliens antérieurs, émet un avis favorable compte tenu de ce que ce projet pourrait apporter aux entreprises locales et aux collectivités territoriales concernées.

- le 05 juillet 2019, Mr. Roland Courteau, sénateur de l'Aude, apporte son soutien au projet dont il rappelle l'élaboration en concertation avec les services et collectivités locales, et en conformité avec les objectifs des collectivités publiques.

Ces courriers sont joints au registre déposé au siège de l'enquête.

= Courriers électroniques.

Quarante (40) avis sont émis par courriers à la clôture de l'enquête, sans compter certaines des délibérations municipales reçues pour information, qui doivent être émises dès l'ouverture de l'enquête et adressées au Préfet de l'Aude au plus tard dans les quinze (15) jours suivant la clôture.

Certains de ces courriers électroniques confirment ou doublent des courriers envoyés au commissaire enquêteur par voie postale.

Trente huit (38) de ces avis se déclarent favorables au projet, sous des formes ou considérations diverses généralement orientées vers l'intérêt de recourir aux énergies renouvelables.

Deux avis sont défavorables :

L'un d'eux est émis par Mr Desplanches qui déclare séjourner souvent dans l'Aude dont il n'est donc pas un résident permanent. Il développe des critiques sur l'intérêt de l'éolien en général, sa rentabilité et ses effets nocifs et s'appuie sur l'avis défavorable du Conseil National de la Protection de la Nature.

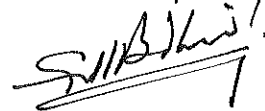
L'autre avis défavorable est émis par la commune de Paraza par une délibération du conseil en date du 26 juin 2016, sans motivation particulière.

°  
° °

Tous les avis émis sont remis en « format papier » ce jour, par mes soins, à la société Saméole, pour compléter son information et fournir des éléments sur les points la concernant.

11 juillet 2019

Le commissaire enquêteur



Guy de BAILLEUL